

GUIDE DE L'INTERNE

(TOUTES SPECIALITES
SAUF MEDECINE GENERALE*)



SERVICE DES INTERNES ET RESIDENTS

Lignes Directes : bureau des Internes

01.44.84.22.39 - 01.44.84.22.42 – 01.44.84 21 36

Télécopie : 01.44.84.24.30

Novembre 2005

* voir guide du résident

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I - ELEMENTS DU STATUT DE L'INTERNE	
A - LES OBLIGATIONS	3
B - NATURE DES FONCTIONS	3
C - REMUNERATION	3
D - CONGES ANNUELS	4
E - CHANGEMENT AFFECTANT VOTRE CURSUS	4
 II - LES ORGANISMES INTERVENANT POUR LA FORMATION DES INTERNES	
A - LA D.R.A.S.S.I.F	5
B - LE C.H.R. D'ILE DE France	5
C - LES INSTANCES UNIVERSITAIRES	
1- L'U.F.R.	6
2- Les coordonnateurs	6-17
 III - LA PROCEDURE DES CHOIX	
A - REGLEMENTATION RELATIVE AU CHOIX DES INTERNES	7-8
B - CHOIX D'UN POSTE HORS DE LA DISCIPLINE D'AFFECTATION	8
C - DEUXIEME STAGE CONSECUTIF DANS LE MEME SERVICE (internes en psychiatrie)	8
D - STAGES HORS ILE-DE-France	9
E - CHANGEMENT D'ORIENTATION OU DROIT AU REMORDS	10
 IV - FORMATION DE L'INTERNE	
A - REGLEMENTATION DES D.E.S.(C.) ET DES D.E.S.C.	11
B - FORMATION PRATIQUE	12
C - L'ANNEE RECHERCHE	12-13
D - PREPARATION D'UN D.E.A. HORS ANNEE-RECHERCHE	13
E - ACCES A LA MEDECINE GENERALE	14
F - DELIVRANCE DU DIPLOME DE DOCTEUR EN MEDECINE	14

INDEX ALPHABETIQUE

PAGES

ANNEE-RECHERCHE.....	12-13
ASSISTANCE PUBLIQUE (C.H.R. de rattachement).....	5
CHOIX DES POSTES	6-7-8
CONGES ANNUELS	4
COORDONNATEUR.....	6-17
DIPLOME.....	14
DISPONIBILITE.....	4
D.R.A.S.S. ILE-DE-FRANCE.....	5
D.E.S.(C.).....	11
DROIT AU REMORDS.....	10
ETABLISSEMENTS D'AFFECTATION.....	3-4
FACULTES (Unités de Formation et de Recherche).....	6-14
INTERREGION D'ILE-DE-FRANCE.....	5
MALADIE - MATERNITE.....	4-7
MAQUETTES.....	16
PERTE D'ANCIENNETE.....	7
PROCURATION.....	8
RELEVÉ DES STAGES ACCOMPLIS	11
REMUNERATION.....	3
SEMESTRE LIBRE	8
STAGE D.O.M. ET ETRANGER.....	9
STAGE HORS ILE-DE-FRANCE.....	9
STATUT.....	3-4
TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES	15
THESE	13
VALIDATION DES STAGES	11-12

INTERNE EN ILE DE FRANCE

A l'issue du concours de l'internat, vous avez été affecté(e) dans une de ces **disciplines**:

spécialités médicales – anesthésiologie -réanimation chirurgicale - pédiatrie - santé publique - médecine du travail - spécialités chirurgicales – gynécologie -obstétrique - gynécologie médicale - biologie médicale - psychiatrie

dans l'inter région d'Ile de France qui comprend les huit départements suivants:

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - PARIS (75) | - HAUTS DE SEINE (92) |
| - SEINE ET MARNE (77) | - SEINE SAINT DENIS (93) |
| - YVELINES (78) | - VAL DE MARNE (94) |
| - ESSONNE (91) | - VAL D' OISE (95) |

I - ELEMENTS DU STATUT DE L'INTERNE

L'interne est un praticien en formation spécialisée. Il consacre la totalité de son temps à ses activités médicales et à sa formation.

Hormis les absences légales prévues par le statut (congrés annuels, maternité, disponibilité), aucune interruption des fonctions n'est possible en cours de semestre.

A - OBLIGATIONS

- obligations normales de jour: 11 demi-journées par semaine
- participation au service de gardes et d'astreintes
- soumission au règlement intérieur de l'établissement

B - NATURE DES FONCTIONS

Fonctions de prévention, de diagnostic et de soins, par délégation et sous la responsabilité du chef de service
Formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice des fonctions sur le lieu d'affectation, en sus de la formation universitaire

C - REMUNERATION

Taux annuel brut au 1er février 2005 :

1ère année :	15 750,78 euros
2ème année :	17 437,61 euros
3ème année :	24188,51 euros
4ème et 5ème années.....	24188,51 euros

Indemnité de sujétions- Montant mensuel brut alloué durant les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} semestres: 354,24 euros

Si vous êtes affecté dans:

- un établissement relevant de l'A.P-H.P
- un établissement privé participant au service public
- un organisme extra -hospitalier
- un laboratoire de recherche agréé

vous relevez du C.H.R. pour votre rémunération et vos congés.

En revanche, si vous êtes affecté dans:

- un établissement d'hospitalisation public n'appartenant pas à l'A.P.-H.P., **vous relevez de cet établissement pour votre rémunération et vos congés.**

D - CONGES ANNUELS

DUREE : 30 jours ouvrables (samedi décompté comme jour ouvrable).

La durée des congés annuels pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables.

Les congés annuels sont accordés par l'établissement d'affectation, dans la limite des obligations de service.

E - CHANGEMENT AFFECTANT VOTRE CURSUS

Quelle que soit votre affectation, vous êtes soumis, à l'égard du C.H.R. (A.P- H.P) comme à l'égard de la D.R.A.S.S., à l'obligation de les **informer de tout changement** affectant votre position: congés de maternité, congés de maladie etc... Ce qui implique l'envoi des pièces justificatives appropriées: certificat de maternité ou de maladie, ordre d'appel au service national. Informez également votre U.F.R..

- Disponibilité

Toute demande de disponibilité doit être adressée au Bureau des Internes de l'Assistance Publique

au plus tard:

- le **31 décembre pour le semestre d'été**
- le **31 juillet pour le semestre d'hiver**

La disponibilité ne peut avoir une durée supérieure à 1 an, renouvelable une fois.

Aucune disponibilité n'est accordée en cours de semestre sauf consécutivement à un congé de maternité lorsque la durée du stage est inférieure à 4 mois.

ATTENTION: L'interne en disponibilité ne peut prétendre à une rémunération et ne peut occuper un poste rémunéré dans un établissement public ou dans un organisme agréé pour accueillir des internes

La disponibilité peut être accordée par le Directeur Général de l'ASSISTANCE PUBLIQUE dans les conditions suivantes :

MOTIF	ANCIENNETE EXIGEE	PIECES A FOURNIR
CONVENANCES PERSONNELLES	1 AN	- Demande écrite
ETUDES OU RECHERCHES PRESENTANT UN INTERET GENERAL	6 MOIS	- Demande écrite - Justificatif établi par le responsable du stage
STAGE DE FORMATION OU DE PERFECTIONNEMENT EN FRANCE OU A L' ETRANGER	6 MOIS	- Demande écrite - attestation ou justificatif signé par le responsable du stage - inscription ou pré-inscription universitaire si requise
MALADIE GRAVE DU CONJOINT OU D' UN ENFANT	NEANT	- Demande écrite - Certificat médical justifiant la nécessité de la présence du parent auprès de l'enfant

II - LES ORGANISMES INTERVENANT POUR LA FORMATION DES INTERNES

A - La D.R.A.S.S.I.F.

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
 D'ILE DE FRANCE
 58 à 62, rue de Mouzaïa
 75019 PARIS
 Métro: PRE- SAINT- GERVAIS
 Tél.: 01.44.84.22.42 ou 01.44.84.22.39 ou 01.44.84.21.36 (pharmaciens)
 Fax: 01.44.84.24.30

Service des Internes et Résidents

Le service des internes et résidents est chargé de l'organisation de la formation pratique des internes

- Il organise le choix des postes
- Il procède à l'affectation des internes dans les établissements hospitaliers ou extra -hospitaliers
- Il gère la procédure, en collaboration avec l'A.P-H.P, de l'année -recherche
- Il gère les demandes de droit au remords
- Il gère les demandes de semestre libre
- Il reçoit et gère en collaboration avec le C.H.R. les stages inter région et à l'étranger (*uniquement pour les promos antérieures à 2004*)

B - LE C.H.R. D'ILE DE FRANCE

Quelle que soit votre affectation, vous êtes rattaché administrativement au:

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL:
 ASSISTANCE-PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS
 DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE
 BUREAU DES INTERNES
Adresse postale: 3, avenue Victoria, 75100 PARIS RP

Réception: 2, rue Saint Martin PARIS 4ème
 Bureau 106.A

Tél. : 01 40 27 41 06 fax :01 40 27 46 33
 Métro: CHATELET ou HOTEL DE VILLE

Vous relevez du C.H.R.pour ce qui concerne

- votre nomination en tant qu'interne
- les relevés de stages d'internat
- les demandes de disponibilité
- les questions liées au service national
- les stages inter région (avec la D.R.A.S.S.*promos antérieures à 2004*)
- les stages à l'étranger (avec la D.R.A.S.S.*promos antérieures à 2004*)
- l'année -recherche (avec la D.R.A.S.S.)

C - LES INSTANCES UNIVERSITAIRES

1- L'U.F.R

Vous relevez pour votre formation pédagogique de l'U.F.R auprès de laquelle vous prenez votre inscription. L'inscription annuelle est **obligatoire**.

La délivrance des D.E.S. incombe aux universités. (Liste des U.F.R. : annexe 1)

2- Les coordonnateurs

Désignés pour une période de trois ans, renouvelable, ces enseignants sont chargés de coordonner l'organisation des enseignements théoriques et pratiques des D.E.S et D.E.S.C.. L'interne doit donc se faire connaître du coordonnateur du D.E.S. auquel il se destine, le plus tôt possible.

Les coordonnateurs donnent également leur accord pour:

- la prise en compte, totale ou partielle, des stages accomplis dans la discipline initiale d'affectation par l'interne désireux de changer d'orientation (droit au remords) en faveur d'un D.E.S. nommément désigné.
- les demandes de stages hors ILE-DE-FRANCE.

Les coordonnateurs interviennent également pour **tout problème de validation de stage**.

(Liste des coordonnateurs des D.E.S. et des D.E.S.C. : annexe 4)

III - LA PROCEDURE DES CHOIX

Les choix se déroulent à la D.R.A.S.S.:

- entre la mi-septembre et la mi-octobre pour le semestre d'hiver
- entre le mois de mars et la mi-avril pour le semestre d'été.

Les listes des postes offerts aux choix sont établies chaque semestre après avis d'une commission de répartition, présidée par la D.R.A.S.S. et qui comprend des représentants:

- des hôpitaux (administratifs et médecins)
- des U.F.R.
- des rectorats
- des internes

les listes des postes sont consultables avant les choix sur le site de la DRASSIF

www.ile-de-France.sante.gouv.fr

dans la rubrique : recrutements / formations, cliquer sur : détail de la rubrique et dans : choix des internes de spécialités

A - REGLEMENTATION RELATIVE AU CHOIX DES INTERNES

Attention: le stage choisi sera toujours validé au titre de la spécialité dans laquelle vous le prenez.

1- Ancienneté et classement

Le choix s'effectue par **ancienneté effective de fonctions** (= nombre de semestres VALIDES), puis par rang de classement au concours.

- *Perte d'ancienneté d'un semestre:*

Vous êtes intégré dans une "inter promotion" (entre votre promotion et la suivante).

- *Perte d'ancienneté de 2 semestres ou plus:*

Vous êtes, selon le nombre de semestres de décalage, intégré dans une promotion ou une "inter promotion".

$$\text{Nouveau rang de class.} = \text{Rang dans votre promotion d'origine} \times \frac{\mathbf{N'}}{\mathbf{N}}$$

N = nombre de postes dans la discipline de votre promotion

N' = nombre de postes dans la discipline de la promotion de reclassement ou de l'inter promotion " s'y rattachant.

N.B. : A classement égal d'internes de même ancienneté, priorité est accordée à l'interne issu du concours le plus ancien.

Votre stage doit comporter au moins **quatre mois de fonctions pour être validé.**

2- Congés maternité

a- Départ en cours de semestre

Si la durée prévisible de votre stage est de moins de 4 mois à compter de la date de prise de fonctions (2 mai ou 2 novembre), vous devez choisir un poste en **surnombre** : à votre rang de choix, sur un poste encore vacant, celui-ci n'étant pas retiré du choix. Il ne peut y avoir qu'un surnombre par service.

Présentez vous au choix **muni impérativement** des justificatifs :

- carnet de maternité ou certificat médical précisant les dates de grossesse.

Rappel du congé légal :

	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	à partir du 3 ^{ème} enfant	
avant :	6 semaines	8 semaines	10 semaines
	+	+	ou +
après :	10 semaines	18 semaines	16 semaines

(la rémunération est maintenue)

b - Retour en cours de semestre:

Si vous reprenez vos fonctions **moins de deux mois** après le début du semestre, vous participez normalement au choix et **votre semestre pourra être validé**.

Si vous reprenez vos fonctions **plus de deux mois** après le début du semestre, vous ne pouvez pas participer au choix. Un poste vacant au moment de votre retour vous sera proposé dans la mesure des disponibilités. Prenez alors contact avec la D.R.A.S.S. et avec l'A.P. (bureau des internes).

3- Choix par procuration

La personne mandatée se présente au choix, munie d'une procuration et de la photocopie de votre carte d'étudiant, ainsi que de sa propre pièce d'identité. Elle est responsable de votre choix de stage **qui ne donnera lieu à aucun changement ultérieur**.

B - CHOIX D'UN POSTE HORS DE LA DISCIPLINE D'AFFECTATION ET HORS DU GROUPE DE DISCIPLINES D'AFFECTATION (SEMESTRE LIBRE)

L'interne peut accomplir des stages dans des services agréés au titre d'une discipline autre que la discipline d'affectation. Dès lors, il choisit un poste, à ancienneté égale, immédiatement après les internes de la discipline d'accueil (les internes souhaitant choisir un poste dans une discipline . Une telle démarche doit être compatible avec les obligations de formation pratique du D.E.S.

Attention : Les candidats à un "semestre libre" en MEDECINE DU TRAVAIL ou en SANTE PUBLIQUE ne peuvent avoir accès aux stages extra -hospitaliers figurant sur la liste des postes offerts dans ces deux disciplines.

Demande **écrite** à adresser à la D.R.A.S.S

- **le 30 juin au plus tard (semestre d'hiver)**
- **le 31 décembre au plus tard (semestre d'été)**

C - DEUXIEME STAGE CONSECUTIF DANS LE MEME SERVICE (internes en psychiatrie)

Les internes affectés dans la discipline de psychiatrie peuvent accomplir un 2ème stage spécifique consécutif dans le même service d'un centre hospitalier faisant l'objet d'une sectorisation.

Autorisation du chef de service et demande écrite à adresser à la D.R.A.S.S. :

- **le 30 juin au plus tard (semestre d'hiver)**
- **le 31 décembre au plus tard (semestre d'été)**

Le poste est dès lors retiré du choix.

D - STAGES HORS ILE-DE-FRANCE

L'interne, après avoir validé 4 semestres, peut être autorisé à accomplir 1 ou 2 semestres à l'étranger et 1 ou 2 semestres hors subdivision d'origine (3 semestres à partir de la promo 2004) .

1- stage hors subdivision

Les internes issus des promos antérieures à 2004 : doivent retirer un dossier auprès de la D.R.A.S.S. de l'inter région d'accueil.

L'interne est affecté en **surnombre** et rémunéré par son C.H.R. d'origine (ASSISTANCE PUBLIQUE pour les internes d'ILE DE FRANCE). Il convient donc de demander à temps l'accord de l'A.P.-H.P. (bureau des internes) avant:

- **le 31 mai (semestre d'hiver)**
- **le 30 novembre (semestre d'été)**

Constitution du dossier

Il comprend les pièces suivantes:

- les autorisations des **deux coordonnateurs** interrégionaux du D.E.S. auquel l'interne est inscrit (région d'origine et d'accueil)
- les autorisations des **deux directeurs d'U.F.R.**: la faculté à laquelle l'interne est inscrit d'une part, et une faculté d'Ile-de-France au choix des candidats d'autre part
- un **relevé des stages** accomplis dans l'inter région d'origine
- un exposé des **motivations** du candidat
- l'accord du **chef de service d'accueil** attestant de la présence d'un seul interne en surnombre pour la période donnée
- l'accord du **directeur de l'établissement d'accueil**
- l'accord du C.H.R. d'origine quant à la prise en charge financière
- l'accord de la D.R.A.S.S. d'origine

Attention: un seul interne par semestre peut être accueilli en stage interchu dans un **même service**.

Les internes, issus des promos à partir de 2004, doivent prendre contact avec leur UFR , la DRASS n'instruisant pas ces demandes.

2- les stages dans les départements d'Outre-Mer (D.O.M.)

les internes issus des promos antérieures à 2004 doivent s'adresser à la :

D.R.A.S.S. D'AQUITAINE Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville B.P. 952
Tél. : 05.57.01.97.65 33063 BORDEAUX CEDEX

Les internes issus des promos à partir de 2004 doivent s'adresser à leur UFR.

3-Pour les stages à l'étranger

les internes issus des promos antérieures à 2004 doivent retirer un dossier auprès de la DRASSIF

et le retourner avant le :

- **31 mai (semestre d'hiver)**
- **30 novembre (semestre d'été)**

le dossier à constituer comprend :

- l'accord du coordonnateur.
- un document de l'établissement ou organisme d'accueil précisant les fonctions exercées pendant le stage.
- l'accord du doyen.

Attention: aucune rémunération par l'Assistance Publique, ni la D.R.A.S.S. pendant cette période.

Les internes, issus des promos à partir de 2004, doivent prendre contact avec leur UFR.

E - CHANGEMENT D'ORIENTATION OU DROIT AU REMORDS

Le changement d'orientation consiste dans le passage de la discipline d'affectation à l'issue du concours à une autre discipline, quelle qu'elle soit. **(les internes issus du concours à titre étranger ne sont pas concernés par cette procédure)**

Ex : Passage de la discipline de spécialités médicales à celle de psychiatrie (ou inversement).

Attention : un tel changement est définitif.

Il est fortement conseillé aux internes qui envisagent un changement d'orientation de faire auparavant un semestre libre dans la nouvelle discipline, la demande de "droit au remords" étant irréversible.

Il est utile par ailleurs de rappeler que l'inscription à un DES doit se faire avant la fin du 4^{ème} semestre et qu'il faut avoir effectué au moins un semestre spécifique de ce diplôme.

(voir page 11 inscription à un DES)

1-Triple condition

a- condition d'ancienneté maximale de fonctions : Les internes doivent demander leur changement de discipline au plus tard à la fin du quatrième semestre de fonctions.

b- condition de classement : L'interne doit avoir été classé en **rang utile** dans la discipline au profit de laquelle il demande son changement, c'est-à-dire à un rang qui lui aurait permis d'accéder d'emblée à cette discipline à l'issue du concours.

c- condition liée à la circonscription d'affectation : Le changement d'orientation ne peut s'effectuer que dans la seule inter région d'ILE-DE-FRANCE pour un interne affecté dans cette inter région.

2- Modalités du changement d'orientation

L'interne qui change d'orientation peut :

- soit : indiquer le D.E.S. qu'il souhaite postuler au sein de la nouvelle discipline. Dans ce cas, il sollicite l'avis écrit du coordonnateur de ce D.E.S. qui indique quels stages accomplis au titre de la discipline initiale d'affectation sont pris en compte dans le nouveau cursus (eu égard aux obligations de formation pratique propres au D.E.S. considéré). La "nouvelle" ancienneté de l'interne est déterminée sur cette base.

- soit : ne désigner aucun D.E.S. dans la nouvelle discipline. Dans ce cas, l'interne perd toute son ancienneté.

a - Procédure et délai

L'interne adresse à la D.R.A.S.S une demande écrite accompagnée, le cas échéant, de l'avis du coordonnateur, avant :

- **Le 30 juin au plus tard** (Si le changement doit prendre effet avec le semestre d'hiver)
- **Le 31 décembre au plus tard** (Si le changement doit prendre effet avec le semestre d'été)

b - Classement dans la nouvelle discipline

Le classement dans la nouvelle discipline est celui auquel l'interne aurait pu prétendre s'il avait accédé d'emblée à cette dernière.

Toutefois, ce classement est affecté d'une pondération si l'ancienneté de l'interne est diminuée. Le rang de classement s'écrit alors :

$$\text{Nouveau rang de class.} = \text{rang dans votre promo d'origine} \times \frac{N'}{N}$$

N = Nombre de postes dans la discipline de votre promotion

N' = Nombre de postes dans la discipline de la promotion de reclassement ou de "l'inter promotion" s'y attachant.

IV - FORMATION DE L'INTERNE

Le bureau des internes **de l'Assistance Publique** délivre, sur demande, **le relevé des stages** que vous avez accomplis.

A - REGLEMENTATION DES D.E.S. et D.E.S.C

Le temps de préparation de chaque D.E.S. ou D.E.S.C., le programme des enseignements, la durée et la nature des fonctions pratiques font l'objet d'une réglementation dont les références sont précisées à **l'annexe 3**

1- Inscription au D.E.S. (Diplôme d'études spécialisées)

L'inscription définitive au D.E.S. doit être prise au plus tard à la fin du **quatrième semestre**, après avis du coordonnateur.

Pour pouvoir s'inscrire définitivement dans le D.E.S. de leur choix, les internes doivent avoir effectué au moins un semestre spécifique de ce D.E.S. et pouvoir satisfaire dans les délais impartis aux exigences de sa maquette.

L'interne s'inscrit, d'une part auprès de la faculté où il a pris son inscription annuelle, et d'autre part auprès du coordonnateur.

2- Inscription au D.E.S.C. (Diplôme d'études spécialisées complémentaires)

Pour pouvoir s'inscrire à un D.E.S.C., l'interne doit être titulaire d'un D.E.S. et avoir effectué, durant l'internat, deux stages dans des services agréés pour le D.E.S.C. postulé.

Les obligations de formation pratique des D.E.S.C. sont de quatre semestres, y compris les deux semestres accomplis pendant l'internat soit :

- 2 semestres **pendant** l'internat et deux semestres **après** l'internat.

3- D.E.S.C. de chirurgie

La plupart des D.E.S.C. de chirurgie sont des D.E.S.C. dits qualifiants.

D'une durée de **3 ans**, ils ouvrent droit à la qualification de spécialiste dans la spécialité correspondant à l'intitulé du diplôme.

Pour pouvoir s'inscrire définitivement à la préparation d'un D.E.S.C. qualifiant, les internes doivent avoir effectué au plus tard avant la fin du 5^{ème} semestre de l'internat un semestre spécifique à ce diplôme

B - FORMATION PRATIQUE

- stages obligatoires hors C.H.U. :

Le décret régissant le 3^{ème} cycle des études médicales (art 26) rend obligatoire l'accomplissement d'au moins 2 semestres dans des services d'un établissement autre qu'un C.H.U..

Les internes en **psychiatrie** doivent obligatoirement accomplir au moins un semestre dans un C.H.U..

- stages "C.H.U."

Les maquettes de chaque D.E.S. ou D.E.S.C. imposent (ou n'imposent pas) un certain nombre de stages hospitalo-universitaires.

La validation du stage est subordonnée:

- à sa durée : quatre mois minimum
- à l'appréciation du chef de service que ce dernier transmet à la faculté dont relève l'interne.

Rappel: le stage est validé pour la spécialité mise au choix et tout stage non validé entraîne une perte d'ancienneté

C - L'ANNEE-RECHERCHE

Elle permet, tout en étant rémunérée à un salaire moyen d'interne (taux annuel à compter du 1/02/2005: 22 938,50 euros), de préparer un MASTER dans un laboratoire agréé de recherche français ou étranger habilité pour le MASTER

Elle doit être effectuée entre le début de la deuxième année d'internat et la fin de la dernière année (**il doit rester au moins un stage de formation pratique à accomplir après l'année -recherche**)

1- Attribution et accomplissement de l'année -recherche

L'attribution des années -recherche est organisée à la parution au J.O. de l'arrêté fixant le nombre de postes pour chaque promotion .Elle tient compte du classement général au concours.

Les internes ayant droit à l'année -recherche seront contactés directement par le service des internes de la D.R.A.S.S.I.F.

L'interne bénéficiant de l'année recherche devra prendre contact avec le responsable du MASTER de son choix et remettre à la D.R.A.S.S., dans un délai qui lui sera communiqué , une attestation d'inscription à

un MASTER. qui comportera le nom et l'adresse du **laboratoire d'accueil** habilité qui **ne peut recevoir plus d'un interne dans la cadre de l'année -recherche.**

2- Le MASTER

Le diplôme national de 3^{ème} cycle acquis en un an assure aux étudiants une formation pour la recherche. La préparation du MASTER associe des enseignements théoriques et méthodologiques et une initiation aux techniques de recherche.

Objectif :

- Acquérir l'esprit d'initiative et de rigueur apporté par la pratique de la recherche.
- Accéder aux carrières universitaires.

3- Place de l'année -recherche dans l'internat

L'interne en année -recherche est mis en disponibilité (avec rémunération) pour études et recherches.

L'année -recherche s'ajoute donc aux huit (ou 10 selon les D.E.S.) de cursus et ne fait pas partie intégrante de l'internat. **Aucun MASTER effectué sous ce régime ne sera pris en compte dans les obligations de formation prévues par votre maquette.**

L'interne au retour de l'année -recherche est reclassé avec la promotion suivante, au même titre qu'un interne qui a perdu un an d'ancienneté.

4- Bénéficiaires en congé maternité

Les internes bénéficiaires de l'année -recherche qui, du fait d'un congé maternité, sont empêchés de l'accomplir dans la période prévue, peuvent obtenir le report de l'exercice de leur droit.

L'interne concerné obtient ce report par demande écrite adressée à la D.R.A.S.S. accompagnée d'un congé de maternité.

D - PREPARATION D'UN MASTER HORS ANNEE-RECHERCHE

Les internes qui ne peuvent prétendre au bénéfice de l'année -recherche ont la possibilité de préparer un MASTER dans le cadre d'une disponibilité pour "études et recherches" à l'A.P-H.P.

Différents organismes accordent des bourses d'études. (se renseigner auprès du Comité de l'Internat)

ANNEXE 1

**UNITES DE FORMATION ET DE RECHERCHE MEDICALE
DE L'INTERREGION D'ILE DE FRANCE**

PARIS V Université René Descartes	15, rue de l'Ecole de Médecine 75270 PARIS CEDEX 06	Tél.: 01.53 10 46 50
PARIS-OUEST PARIS V Université Versailles St Quentin	104, boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES	Tél.: 01.47 41 71 96
BICHAT-BEAUJON PARIS VII Université Denis Diderot	16, rue Henri Huchard 75018 PARIS	Tél.: 01.44 85 60 69
LARIBOISIERE-ST LOUIS PARIS VII Université Denis Diderot	10, avenue de Verdun 75010 PARIS	Tél.: 01.44 89 78 42
PITIE SALPETRIERE PARIS VI Université Pierre et Marie Curie	91, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS	Tél.: 01 40 77 95 17
SAINT ANTOINE PARIS VI	27 rue de Chaligny 75012 PARIS	Tél. :01 40 01 14 72
KREMLIN-BICETRE PARIS XI Université PARIS SUD	63, rue Gabriel Péri 94270 Le Kremlin-Bicêtre	Tél.: 01.49.59.66 18
CRETEIL PARIS XII Université Val de Marne	6, rue du Général Sarrail 94010 Créteil	Tél.: 01.49.81.35.05
BOBIGNY PARIS XIII Université Léonard de Vinci	74, avenue Marcel Cachin 93000 BOBIGNY	Tél.: 01.48.38.76.60

ANNEXE 2**TEXTES RELATIFS AUX ETUDES MEDICALES**

LOI N° 82 - 1098 DU 23/12/82 RELATIVE AUX ETUDES MEDICALES ET PHARMACEUTIQUES
(J.O. DU 26/12/82)

Modifiée par: (loi n° 87 - 588 du 30-07-88 (J.O. du 31-07-88))
(loi n° 89 - 18 du 13-01-89 (J.O. du 14-01-89))
(loi n° 91 - 73 du 18-01-91 (J.O. du 18-01-91))

ORGANISATION DU 3EME CYCLE

Décret n° 88 - 321 du 07.04.88	(J.O. du 08.04.88)
Modifié par :	
Décret n° 90.41 du 09.01.90	(J.O. du 13.01.90)
Décret n° 90.398 du 14.05.90	(J.O. du 16.05.90)
Décret n° 91.1135 du 28.10.91	(J.O. du 01.11.91)
Décret n° 92.500 du 10.06.92	(J.O. du 11.06.92)
Décret n° 93.996 du 04.08.93	(J.O. du 11.08.93)
Décret n° 94.293 du 14.04.94	(J.O. du 15.04.94)
Décret n° 95.192 du 23.02.95	(J.O. du 25.02.95)
Décret n° 95.1050 du 20.09.95	(J.O. du 27.09.95)
Décret n° 97.494 du 16.05.97	(J.O. du 18.05.97) "stage praticien"
Décret n° 97.1214 du 24.12.97	(J.O. du 27.12.97) "stage praticien"
Décret n° 98.377 du 15.05.98	(J.O. du 17.05.98)
Décret n° 99.308 du 20.04.99	(J.O. du 22.04.99)
Décret n° 2001-64 du 19.01.01	(J.O. du 26.01.01)
Décret n° 2004-67 du 16 01 04	
Arrêté du 22/09/04	(J.O. du 14.10.04)

STATUT DES INTERNES

Décret n° 99-930 du 10.11.99
Modifié par :
Décret N° 2001-23 du 09.01.2001 (J.O. du 11.1.2001)
Arrêté du 10.09.02 relatif aux gardes des internes, des résidents et étudiants désignés pour occuper 1 poste d'interne et à la mise en place du repos de sécurité

C.H.R/ DE RATTACHEMENT

Arrêté du 24.12.84	(J.O. du 03.01.85)
Arrêté du 10.12.85	(J.O. du 20.12.85)
Arrêté du 30.10.86	(J.O. du 19.11.86)
Arrêté du 27.09.85	(J.O. du 21.07.90) STAGES
Arrêté du 06.08.91	(J.O. du 23.08.91) HORS REGION

ANNEE-RECHERCHE

Arrêté du 27.09.95	(J.O. du 28..09.85) }
Arrêté du 17.08.89	(J.O. du 24.08.89) } REGIME DES
Arrêté du 20.12.91	(J.O. du 06.02.92) }
Arrêté du 10.06.92	(J.O. du 04.07.92) } ANNEE-RECHERCHE
Arrêté du 13.10.93	(J.O. du 03.11.93) }

ANNEXE 3

REGLEMENTATION RELATIVE AUX D.E.S. ET D.E.S.C.

Les internes désireux de se procurer les maquettes des D.E.S. et des D.E.S.C. peuvent demander les BULLETINS OFFICIELS (B.O.) de l'EDUCATION NATIONALE correspondants à l'adresse suivante :

CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (C.R.D.P.)

37, rue Jacob - 75006 PARIS ☎ 01.44.55.62.44

ou les obtenir sur le site du ministère de l'éducation nationale
 pour les DES : www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENS0402086A.htm
 pour les DESC : www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENS0402087A.htm

CES MAQUETTES SONT DISPONIBLES EGALEMENT AU COMITE DE L'INTERNAT

(voir ANNEXE 5)

**D.E.S. chirurgie, médecine, psychiatrie,
 santé publique et médecine du travail
 D.E.S.C. chirurgie - médecine - psychiatrie**

B.O.n° 13 du 26.03.92

D.E.S. génétique médicale

J.O. du 11.05.95
 à/c de la promotion 95

D.E.S andrologie

J.O du 1.04.93
 à/c de la promotion 93

D.E.S. biologie médicale

Décret n°2003-76 du 23.01.03
 Fixant la réglementation du DES de
 Biologie médicale

**D.E.S gynécologie obstétrique et gynécologie
 Médicale**

Décret n° 2003-85 du 30.01.03
 modifiant le décret n°88-321 du
 7.04.88 relatif à l'organisation du 3^{ème} cycle
 des études médicales

**LISTE DES COORDONNATEURS
DE SPÉCIALITÉS**

SPÉCIALITÉS MÉDICALES

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S		
001	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	<p>Madame le professeur Josée AUDOUIN Hôpital Hôtel-Dieu Service d'anatomie et de cytologie pathologiques - Service central « Jacques Delarue » 1, place du Parvis Notre-Dame 75004 PARIS ☎ : 01 42 34 87 13 (ligne directe) Télécopie : 01 42 34 86 41 Mél : anapath.hd@htd.ap-hop-paris.fr</p>
002	ANESTHÉSIE RÉANIMATION	<p>Monsieur le professeur Francis BONNET Hôpital Tenon Service d'anesthésie et de réanimation 4, rue de la Chine 75970 PARIS Cedex 20 ☎ : 01 56 01 65 71 (secrétariat) Télécopie : 01 56 01 70 07 Mél : francis.bonnet@tnn.ap-hop-paris.fr</p>
003	CARDIOLOGIE – MALADIES VASCULAIRES	<p>Monsieur le professeur Christian SPAULDING Hôpital Cochin Service de cardiologie (service du PR Simon Weber) 27, rue du Faubourg -Saint-Jacques 75679 PARIS Cedex 14 ☎ : 01 58 41 16 67 Télécopie : 01 58 41 16 05 Mél : christian.spaulding@cch.ap-hop-paris.fr</p>
004	DERMATOLOGIE ET VÉNÉRÉOLOGIE	<p>Madame le professeur Camille FRANCES Hôpital de la Pitié -Salpêtrière Service de médecine interne 2 47-83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 17 80 03 (ligne directe) Télécopie : 01 42 17 80 32 Mél : camille.frances@psl.ap-hop-paris.fr</p>
005	ENDOCRINOLOGIE ET MÉTABOLISMES	<p>Monsieur le professeur Xavier BERTAGNA Hôpital Cochin Service d'endocrinologie 27, rue du Faubourg -Saint-Jacques 75679 PARIS Cedex 14 ☎ : 01 58 41 17 91 Télécopie : 01 58 41 17 91 Mél : xavier.bertagna@cch.ap-hop-paris.fr</p>
006	GASTROENTÉROLOGIE ET HÉPATOLOGIE	<p>Monsieur le professeur Philippe MARTEAU Hôpital HEGP Service d'hépatologie -gastro-entérologie 20, rue Leblanc 75015-PARIS ☎ : 01 56 09 35.51 Télécopie : 01 56 09 35 29 Mél : philippe.marteaup@hop.egp.aphp.fr</p>
007	MÉDECINE INTERNE	<p>Monsieur le professeur Jean CABANE Hôpital Saint-Antoine Service de médecine interne 184, rue du Faubourg -Saint-Antoine 75571 PARIS CEDEX 12 ☎ : 01 49 28 23 87</p>

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S		
008	NÉPHROLOGIE	<p>Monsieur le professeur Eric RONDEAU Hôpital Tenon Service de néphrologie A 4, rue de la Chine 75970 PARIS CEDEX 20 ☎ : 01 56 01 65 09 (ligne directe) ☎ : 01 56 01 65 10 (secrétariat) Télécopie : 01 56 01 79 68 Mél : eric.rondeau@tnn.ap-hop-paris.fr</p>
009	NEUROLOGIE	<p>Monsieur le professeur David ADAMS Hôpital Bicêtre Service de neurologie 78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN-BICETRE CEDEX ☎ : 01 45 21 25 02 Télécopie : 01 45 21 26 18 (secrétariat médical) Mél : david.adams@bct.ap-hop-paris.fr</p>
010	PÉDIATRIE	<p>Monsieur le professeur Jean-Philippe GIRARDET Hôpital Armand -Trousseau Service de gastro-entérologie et nutrition pédiatriques 26, avenue du Docteur Arnold -Netter 75571 PARIS CEDEX 12 ☎ : 01 44 73 63 61 (secrétariat) Télécopie : 01 44 73 62 28 Mél : jean-philippe-girardet@trs.ap-hop-paris.fr</p>
011	PNEUMOLOGIE	<p>Monsieur le professeur Gérard HUCHON Hôpital Hôtel-Dieu Service de pneumologie et de réanimation 1, place du Parvis Notre-Dame 75181 PARIS CEDEX 04 ☎ : 01 42 34 84 82 (secrétariat) Télécopie : 01 42 34 84 48 Mél : service.pneumologie@htd.ap-hop-paris.fr</p>
012	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MÉDICALE	<p>Madame le professeur Catherine ADAMSBAUM Hôpital Cochin Service de radiologie 27, rue du Faubourg Saint-Jacques 75679 PARIS Cedex 14 ☎ : 01 40 48 81 92 Télécopie : 01 40 48 83 46 Mél : c.adamsbaum@svp.ap-hop-paris.fr</p>
013	RADIOTHÉRAPIE	<p>Monsieur le professeur Jean-Jacques MAZERON Hôpital de la Pitié -Salpêtrière Service de radiothérapie (service du professeur François BAILLET) 47, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 17 81 71 Télécopie : 01 42 17 82 50 ou 81 41 Mél : jean-jacques.mazeron@psl.ap-hop-paris.fr</p>
014	MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION	<p>Monsieur le professeur Michel REVEL Hôpital Cochin Service de rééducation et de réadaptation de l'appareil locomoteur et des pathologies du rachis 27, rue du Faubourg Saint-Jacques 75674 PARIS CEDEX 14 ☎ : 01 58 41 25 41 (secrétariat) Télécopie : 01 58 41 25 45 Mél : michel.revel@cch.ap-hop-paris.fr</p>

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S		
015	RHUMATOLOGIE	<p>Monsieur le professeur Pierre BOURGEOIS Hôpital de la Pitié -Salpêtrière Service de rhumatologie 83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 17 78 01 Télécopie : 01 42 17 78 02 Mél : pierre.bourgeois@psl.ap-hop-paris.fr</p>
030	HÉMATOLOGIE	<p>Madame le professeur Véronique LEBLOND Hôpital de la Pitié -Salpêtrière Clinique d'hématologie 83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 16 02 25 (secrétariat) ☎ : 01 42 16 02 20 (ligne directe) Télécopie : 01 42 16 02 49 Mél : veronique.leblond@psl.ap-hop-paris.fr</p>
031	MÉDECINE NUCLÉAIRE	<p>Monsieur le professeur Alain PRIGENT Hôpital Bicêtre Service de biophysique et de médecine nucléaire 78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN-BICETRE CEDEX ☎ : 01 45 21 24 70 Télécopie : 01 45 21 21 12 Mél : alain.prigent@bct.ap-hop-paris.fr</p>
032	ONCOLOGIE MÉDICALE	<p>Monsieur le professeur Jean-Louis MISSET Hôpital Saint-Louis Service d'oncologie médicale 1, avenue Claude Vellefaux 75475 PARIS CEDEX 10 ☎ : 01 42 49 97 90 (ligne directe) ☎ : 01 42 49 42 17 (secrétariat) Télécopie : 01 42 49 44 29 Mél : jean-louis.misset@sls.ap-hop-paris.fr</p>
048	GÉNÉTIQUE MÉDICALE (clinique, chromosomique et moléculaire)	<p>Professeur Alexis BRICE Hôpital de la Pitié-Salpêtrière INSERM - Unité de recherche U 289 47, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 16 21 82 Télécopie : 01 44 24 36 58 Mél : brice@ccr.jussieu.fr</p>
D E S C		
035	NEONATOLOGIE	<p>Monsieur le professeur Francis GOLD Hôpital Armand trousseau Service de réanimation pédiatrique 26, avenue du Docteur Arnold-Netter ☎ : 01 44 73 62 97/91 Télécopie : 01 44 73 68 92 Mél : francis.gold@trs.ap-hop-paris.fr</p>
038	DERMATOPATHOLOGIE	<p>Monsieur le docteur Olivier VEROLA Hôpital Saint-Louis Service d'anatomie pathologique 1, avenue Claude-Vellefaux 75475 PARIS CEDEX 10 ☎ : 01 42 49 95 15 Télécopie : 01 42 49 95 16 Mél : olivier.verola@sls.ap-hop-paris.fr</p>

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S C		
039	FŒTOPATHOLOGIE	<p>Monsieur le docteur Ferechte ENCHA-RAZAVI Hôpital Necker enfants Malades Service de histologie embryologie cytogénétique 149, rue de Sèvres 75015 PARIS ☎ : 01 44 49 49 84 Télécopie : 01 44 49 04 17 Mél : ferechte.razavi@nek.ap-hop-paris.fr</p> <p>Monsieur le professeur Francis JAUBERT Hôpital Necker enfants Malades Service d'anatomie pathologique Mél : francis.jaubert@nek.ap-hop-paris.fr</p>
040	MEDECINE DU SPORT	<p>Monsieur le professeur Jean-Paul RICHALET Hôpital Avicenne Service de physiologie 125, route de Stalingrad 93009 BOBIGNY CEDEX ☎ : 01 48 95 56 37 Télécopie : 01 48 95 56 32 Mél : jean-paul.richalet@avc.ap-hop-paris.fr</p>
051	CANCÉROLOGIE	<p>Monsieur le professeur Jean-Louis MISSET Hôpital Saint-Louis Service d'oncologie médicale 1, avenue Claude-Vellefaux 75475 PARIS CEDEX 10 ☎ : 01 42 49 97 90 (ligne directe) ☎ : 01 42 49 42 17 (secrétariat) Télécopie : 01 42 49 44 29 Mél : jean-louis.misset@sls.ap-hop-paris.fr</p>
056	HÉMOBIOLOGIE-TRANSFUSION	<p>Monsieur le professeur Philippe ROUGER Institut national de transfusion sanguine 6, rue Alexandre Cabanel 75739 PARIS Cedex 15 ☎ : 01 44 49 30 13 Télécopie : 01 43 06 04 83 Mél : prouger@ints.fr</p>
057	ALLERGOLOGIE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE	<p>Monsieur le professeur Jean-Paul FERMAND Hôpital Saint-Louis - Centre Hayem Service d'immunologie clinique 1, avenue Claude-Vellefaux 75475 PARIS Cedex 10 ☎ : 01 53 72 21 65 ☎ : 01 53 72 21 64 (secrétariat) Télécopie : 01 53 72 21 58 Mél : jpfermand@yahoo.fr</p>
058	PATHOLOGIE INFECTIEUSE ET TROPICALE, CLINIQUE ET BIOLOGIQUE	<p>Monsieur le professeur Christian PERRONNE Hôpital Raymond Poincaré Service des maladies infectieuses et tropicales 104, boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES ☎ : 01 47 10 77 72 Télécopie : 01 47 10 77 67 Mél : c.perronne@rpc.ap-hop-paris.fr</p>
060	MÉDECINE DE LA REPRODUCTION	<p>Monsieur le professeur François OLIVENNES Hôpital Cochin Saint-Vincent-de-Paul Service de gynécologie obstétrique II 123, bd de Port-Royal 75679 PARIS CEDEX 14 ☎ : 01 58 41 15 56 (secrétariat)</p>

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S C		
061	NUTRITION	<p>Monsieur le professeur Arnaud BASDEVANT Hôpital Hôtel-Dieu Service nutrition 1, place du Parvis Notre-Dame 75181 PARIS CEDEX 04 ☎ : 01 42 34 84 54 ☎ : 01 42 34 84 52 ou 84 53 (secrétariat) Télécopie : 01.40.51.00.57 Mél : arnaud.basdevant@htd.ap-hop-paris.fr</p>
063	RÉANIMATION MEDICALE	<p>Monsieur le professeur Georges OFFENSTADT Hôpital Saint-Antoine Service de réanimation médicale 184, rue du Faubourg Saint-Antoine 75571 PARIS CEDEX 12 ☎ : 01 49 28 23 18 (ligne directe) ☎ : 01 49 28 29 43 (secrétariat) Télécopie : 01 49 28 21 45 Mél : georges.offenstadt@sat.ap-hop-paris.fr</p>
064	MÉDECINE VASCULAIRE	<p>Monsieur le professeur Joseph EMMERICH Hôpital européen Georges Pompidou Service de médecine vasculaire (service du PR J.-N. FIESSINGER) 20, rue Leblanc 75908 PARIS CEDEX 15 ☎ : 01 43 95 91 91 (ligne directe) ☎ : 01 43 95 95 95 Télécopie : 01 43 95 91 94 Mél : joseph.emmerich@egp.ap-hop-paris.fr</p>
065	MÉDECINE LEGALE ET EXPERTISES MÉDICALES	<p>Monsieur le professeur Michel DURIGON Hôpital Raymond Poincaré Service d'anatomie pathologique - Centre médico-judiciaire 104, boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES ☎ : 01 47 10 76 80 (ligne directe) Télécopie : 01 47 10 76 83 Mél : michel.durigon@rpc.ap-hop-paris.fr</p>
066	ANDROLOGIE	<p><i>Monsieur le professeur Nicolas THIOUNN</i> Hôpital Necker Service d'urologie 149, rue de Sèvres 75743 PARIS Cedex 15 ☎ : 01 44 49 55 02 Télécopie : 01 44 49 53 46 Mél : nicolas.thiounn@nck.ap-hop-paris.fr</p>
068	GYNECOLOGIE MÉDICALE	<p>Monsieur le professeur Philippe BOUCHARD Hôpital Saint-Antoine Service d'endocrinologie 184, rue du Faubourg Saint-Antoine 75571 PARIS CEDEX 12 ☎ : 01 49 28 24 09 Télécopie : 01 49 28 20 69 Mél : philippe.bouchard@sat.ap-hop-paris.fr</p>
080	PHARMACOLOGIE CLINIQUE ET ÉVALUATION DES THÉRAPEUTIQUES	<p>Monsieur le professeur Gérard PONS Hôpital Saint-Vincent-de-Paul Service de pharmacologie clinique, périnatale et pédiatrique 74-82, avenue Denfert-Rochereau 75674 PARIS Cedex 14 ☎ : 01 40 48 82 19 ☎ : 01 40 48 82 11 (secrétariat) Télécopie : 01 40 48 83 28</p>

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S C		
081	ADDICTOLOGIE	<p>Monsieur le professeur Michel REYNAUD Hôpital Paul brousse Département de psychiatrie et d'addictologie 12, avenue Paul Vaillant-Couturier 94800 VILLEJUIF ☎ : 01 45 59 30 87 ou 01 45 59 38 63 Télécopie : 01 45 59 34 24 Mél: michel.reynaud@pbr.ap-hop-paris.fr</p>
082	GÉRIATRIE	<p>Monsieur le professeur Marc VERNY Hôpital de la Pitié-Salpêtrière Service de médecine gériatrique Pavillon Marguerite Bottard 47-83, boulevard de l'Hôpital 75650 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 16 03 12 (secrétariat) Télécopie : 01 42 16 06 26 Mél: marc.verny@psl.ap-hop-paris.fr</p>
099	NEUROPATHOLOGIE	<p>Monsieur le professeur Jean-Jacques HAUW Hôpital de la Pitié-Salpêtrière Service d'anatomie pathologique et neurologique 47-83, boulevard de l'Hôpital 75650 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 16 18 81 Mél: jean-jacques.hauw@psl.ap-hop-paris.fr</p>
100	MEDECINE D'URGENCE	<p>Monsieur le professeur Pierre CARLI Hôpital Necker Département d'anesthésie réanimation 149, rue de Sèvres 75743 PARIS Cedex 15 ☎ : 01 44 49 24 71 Mél: pierre.carli@nck.ap-hop-paris.fr</p>

SPÉCIALITES CHIRURGICALES

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S		
022	NEUROCHIRURGIE	<p>Monsieur le professeur Rémy VAN EFFENTERRE Hôpital de la Pitié-Salpêtrière Service de neurochirurgie 47-83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 16 33 01 Télécopie : 01 42 16 33 41 Mél: remy.van-effenterre@psl.ap-hop-paris.fr</p>
023	OPHTALMOLOGIE	<p>Monsieur le professeur Alain GAUDRIC Hôpital Lariboisière Service d'ophtalmologie 2, rue Ambroise paré 75475 PARIS CEDEX 10 ☎ : 01 49 95 64 88 (ligne directe) ☎ : 01 49 95 24 75 (secrétariat) Télécopie : 01 49 95 64 84 Mél: alain.gaudric@lrb.ap-hop-paris.fr</p>

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S		
024	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE	<p>Monsieur le professeur Patrice TRAN-BA-HUY Hôpital Lariboisière Service d'oto-rhino-laryngologie 2, rue Ambroise paré 75475 PARIS CEDEX 10 ☎ : 01 49 95 80 57 (ligne directe) ☎ : 01 49 95 65 65 (secrétariat) Télécopie : 01 49 95 80 63 Mél : patrice.tran-ba-huy@lrb.ap-hop-paris.fr</p>
036	CHIRURGIE GÉNÉRALE (OSSEUSE)	<p>Monsieur le professeur Thierry BEGUE Hôpital Avicenne Service d'orthopédie et de traumatologie 125, route de Stalingrad 93009 BOBIGNY CEDEX ☎ : 01 48 95 54 11 (secrétariat) Télécopie : 01 48 95 53 19 Mél : thierry.begue@avc.ap-hop-paris.fr</p>
037	CHIRURGIE GÉNÉRALE (VISCÉRALE)	<p>Monsieur le professeur Christophe PENNA Hôpital Ambroise paré Service de chirurgie générale, viscérale et oncologique 9, avenue Charles De Gaulle 92100 BOULOGNE ☎ : 01 49 09 53 40 Télécopie : 01 49 09 58 69 Mél : christophe.penna@apr.ap-hop-paris.fr</p>
052	CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTIVE ET ESTHÉTIQUE	<p>Monsieur le professeur Marc REVOL Hôpital Saint-Louis Service de chirurgie plastique 1, avenue Claude-Vellefaux 75475 PARIS CEDEX 10 ☎ : 01 42 49 96 64 (secrétariat) Télécopie : 01 42 49 44 77 Mél : marc@revol.org</p>
D E S C		
053	CHIRURGIE DE LA FACE ET DU COU	<p>Monsieur le professeur Jacques SOUDANT Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière Service O.R.L., chirurgie cervico-faciale, plastique et esthétique 47-83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 16 31 02 ou 31 04 (secrétariat) Télécopie : 01 42 16 31 05 ou 31 64 Mél : jacques.soudant@psl.ap-hop-paris.fr</p>
054	CHIRURGIE VASCULAIRE	<p>Monsieur le professeur Fabien KOSKAS Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière Service de chirurgie vasculaire 47-83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 17 81 30 (ligne directe) Télécopie : 01 42 17 82 12 Mél : fabien.koskas@psl.ap-hop-paris.fr</p>
066	ANDROLOGIE	<p>Monsieur le professeur Nicolas THIOUNN Hôpital Necker Service d'urologie 149, rue de Sèvres 75743 PARIS Cedex 15 ☎ : 01 44 49 55 02 Télécopie : 01 44 49 53 46 Mél : nicolas.thiounn@nck.ap-hop-paris.fr</p>

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S C		
067	GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE	<p>Monsieur le professeur François GOFFINET Maternité Baudelocque 123, boulevard Port-Royal 75014 PARIS ☎ : 01 58 41 20 69 Télécopie : 01 58 41 21 05 Mél : goffinet@cochin.inserm.fr</p>
083	ORTHOPÉDIE DENTO-MAXILLO-FACIALE	<p>Monsieur le professeur Philippe MENARD Hôpital de la Pitié-Salpêtrière Institut de stomatologie 47, boulevard de l'Hôpital 75651-PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 16 13 04 Télécopie : 01 42 16 13 69 Mél : ph.menard@psl.ap-hop-paris.fr</p>
092	CHIRURGIE INFANTILE	<p>Monsieur le professeur Georges AUDRY Hôpital Armand trousseau Service de chirurgie viscérale infantile (service du professeur Pierre HELARDOT) 26, avenue du Docteur Arnold-Netter 75571 PARIS Cedex 12 ☎ : 01 44 73 68 17 (ligne directe) Télécopie : 01 44 73 69 79 Mél : georges.audry@trs.ap-hop-paris.fr</p>
093	CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET STOMATOLOGIQUE	<p>Monsieur le professeur Philippe MENARD Hôpital de la Pitié-Salpêtrière Clinique de stomatologie et de chirurgie maxillo-faciale 47-83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 42 16 13 04 Télécopie : 01 42 16 13 69 Mél : ph.menard@psl.ap-hop-paris.fr</p>
094	CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	<p>Monsieur le professeur Philippe HARDY Hôpital Ambroise paré Service orthopédique et traumatologique 9, avenue Charles De Gaulle 92104 BOULOGNE-BILLANCOURT ☎ : 01 49 09 59 23 Télécopie : 01 49 09 54 88 Mél : philippe.hardy@apr.ap-hop-paris.fr</p>
095	CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE	<p>Monsieur le professeur Alain PAVIE Hôpital de la Pitié-Salpêtrière Service de chirurgie cardio-vasculaire 47-83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS Cedex 13 ☎ : 01 42 17 70 41 (secrétariat) Télécopie : 01 42 17 70 30 Mél : alain.pavie@psl.ap-hop-paris.fr</p>
096	CHIRURGIE UROLOGIQUE	<p>Monsieur le professeur François RICHARD Hôpital de la Pitié-Salpêtrière Service d'urologie 47-83, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS Cedex 13 ☎ : 01 42 17 71 28 Télécopie : 01 42 17 73 86 Mél : francois.richard@psl.ap-hop-paris.fr</p>
097	CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE	<p>Monsieur le professeur Bertrand DOUSSET Hôpital Cochin Service de chirurgie générale et digestive 27, rue du Faubourg Saint-Jacques</p>

75674 PARIS CEDEX 14
 ☎ : 01 58 41 17 24
 Télécopie : 01 43 26 56 78
 Mél : bertrand.dousset@cch.ap-hop-paris.fr

BIOLOGIE

C O D E	INTITULÉ DES D.E.S. ET D.E.S.C.	COORDONNATEURS
D E S		
070 071 072 073 074 075 077	BIOLOGIE BACTÉRIOLOGIE VIROLOGIE BIOLOGIE BIOCHIMIE BIOLOGIE HÉMATOLOGIE BIOLOGIE IMMUNOLOGIE BIOLOGIE PARASITOLOGIE BIOLOGIE POLYVALENTE STAGES CLINIQUES INTERNES EN BIOLOGIE	Monsieur le professeur Dominique PORQUET Hôpital Robert Debré Service de biochimie hormonologie A 48, bd Sérurier 75019 PARIS ☎ : 01 40 03 23 35 Télécopie : 01 40 03 47 90 Mél : dominique.porquet@rdb.ap-hop-paris.fr
D E S C		
066	ANDROLOGIE	Monsieur le professeur Nicolas THIOUNN Hôpital Necker Service d'urologie 149, rue de Sèvres 75743 PARIS Cedex 15 ☎ : 01 44 49 55 02 Télécopie : 01 44 49 53 46 Mél : nicolas.thiounn@nck.ap-hop-paris.fr
076	BIOLOGIE SPÉCIALISÉE	Monsieur le professeur Dominique PORQUET Hôpital Robert Debré Service de biochimie hormonologie A 48, bd Sérurier 75019 PARIS ☎ : 01 40 03 23 35 Télécopie : 01 40 03 47 90 Mél : dominique.porquet@rdb.ap-hop-paris.fr
084	BIOCHIMIE HORMONALE ET MÉTABOLIQUE	
086	BIOLOGIE MOLÉCULAIRE	Monsieur le professeur Jean-Charles DEYBACH Hôpital Louis-Mourier Service de biochimie et génétique moléculaire 178, rue des Renouillers 92701 COLOMBES Cedex ☎ : 01 47 60 63 31 Télécopie : 01 47 60 67 03 Mél : jean-charles.deybach@lmr.ap-hop-paris.fr
087	CYTOGÉNÉTIQUE HUMAINE	Monsieur le professeur Jean-Louis TAILLEMITE Hôpital Saint-Antoine Service d'histologie-embryologie-cytogénétique 184, rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS ☎ : 01 49 28 21 89 (ligne directe) Télécopie : 01 49 28 22 64 Mél : jean-louis.taillemite@sat.ap-hop-paris.fr
089	RADIOPHARMACIE ET RADIOBIOLOGIE	Monsieur le professeur Jean-Michel SCHERRMANN Hôpital Fernand Widal INSERM U. 26 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 PARIS Cedex 10 ☎ : 01 40 05 43 43 Télécopie : 01 40 34 40 64 Mél : jean-michel.scherrmann@fwidal.inserm.fr
090	PHARMACOCINÉTIQUE-MÉTABOLISME DES MÉDICAMENTS	
091	TOXICOLOGIE BIOLOGIQUE	Madame le professeur Martine GUILLEY-GALLIOT Hôpital Fernand Widal Service de biochimie toxicologie 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 PARIS Cedex 10 ☎ : 01 40 05 42 20 (ligne directe)

☎ : 01 40 05 42 21
 Télécopie : 01 40 05 48 78
 Mél : galliot.lab-tox-fw@lrb.ap-hop-paris.fr

PHARMACIE

C O D E	INTITULÉ DU D.E.S.	COORDONNATEURS
044	PHARMACIE HOSPITALIÈRE ET DES COLLECTIVITES	Monsieur le professeur Denis BROSSARD CHI de Poissy saint-germain Service de pharmacie 10, rue du Champ gaillard 78303 POISSY Cedex ☎ : 01 39 27 42 70-sg—01 39 27 51 33 p Télécopie : 01 39 27 44 70 sg – 01 39 27 44 34 p Mél : dbrossard@chi-poissy-st-germain
045	PHARMACIE INDUSTRIELLE ET BIOMÉDICALE	Monsieur le professeur Jean-Michel WARNET Faculté de pharmacie Laboratoire de toxicologie 4, avenue de l'Observatoire 75270 PARIS Cedex 06 ☎ : 01 53 73 98 60 (ou 61) ou 01 40 02 16 35 Télécopie : 01 43 26 71 22 ou 01 43 41 49 44 Mél : jm.warnet@quinze-vingts.fr
046	PHARMACIE SPÉCIALISÉE	Madame le professeur Geneviève DURAND UFR de Châtenay-Malabry 5, rue Jean-baptiste clément 92290 CHATENAY-MALABRY ☎ : 01 46 83 57 89 Télécopie : 01 58 02 46 83 Mél : genevieve.durand@cep.u-psud.fr

MÉDECINE GÉNÉRALE

C O D E	INTITULÉ	COORDONNATEUR
098	MÉDECINE GÉNÉRALE	Monsieur le professeur Serge GILBERG Faculté de médecine Necker enfants malades Département de médecine générale 156, rue de Vaugirard 75730 PARIS Cedex 15 ☎ : 01 40 61 54 96 Télécopie : 01 40 61 54 95 Mél : gilberg@necker.fr

MÉDECINE DU TRAVAIL

C O D E	INTITULÉ DU D.E.S.	COORDONNATEUR
029	MÉDECINE DU TRAVAIL	Monsieur le professeur Dominique CHOUDAT Hôpital Cochin Service de pathologie professionnelle 24, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS ☎ : 01 58 41 22 61 Télécopie : 01 58 41 27 94 Mél : dominique.choudat@cch.aphp.fr

SANTÉ PUBLIQUE

C O D E	INTITULÉ DU D.E.S.	COORDONNATEUR
050	SANTÉ PUBLIQUE	<p>Monsieur le professeur Bernard CASSOU Hôpital Sainte-Périne/Rossini/Chardon-Lagache Service de consultation de gérontologie 11, rue Chardon Lagache 75781 PARIS Cedex 16 ☎ : 01 44 96 32 17 (ligne directe) ☎ : 01 44 96 32 04 (secrétariat) Télécopie : 01 44 96 31 98 Mél : bernard.cassou@spr.ap-hop-paris.fr</p>

PSYCHIATRIE

C O D E	INTITULÉ DU D.E.S.	COORDONNATEURS
027	PSYCHIATRIE	<p>Monsieur le professeur Jean ADES Hôpital Louis-Mourier Service de psychiatrie 178, rue des Renouillers 92701 COLOMBES Cedex ☎ : 01 47 60 64 19 (ligne directe) ☎ : 01 47 60 64 09 (secrétariat) Télécopie : 01 47 60 67 40 Mél : jean.ades@mr.ap-hop-paris.fr</p>
062	PÉDO-PSYCHIATRIE	<p>Monsieur le professeur Bernard GOLSE Hôpital Necker enfants malades Service de pédopsychiatrie 149, rue de Sèvres 75743 PARIS Cedex 15 ☎ : 01 44 49 45 61 (consultations) ☎ : 01 44 49 45 62 (secrétariat) Télécopie : 01 44 49 47 10 Mél : b.golse@svp.ap-hop-paris.fr</p>

ANNEXE 5**ADRESSES UTILES DIVERSES**

ASSISTANCE PUBLIQUE (Services administratifs)

3, avenue Victoria (adresse postale)
75100 PARIS R.P.
Tél. : 01.40.27.30.00

2, rue Saint-Martin
75004 - PARIS (Métro : CHATELET)

CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (C.R.D.P.)

37, rue Jacob
75006 - PARIS
Tél. : 01.44.55.62.00

CENTRE NATIONAL DES CONCOURS D'INTERNAT (CNCI)

Ministère de la santé et des solidarités
Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins bureau M4
Sous-direction des personnels médicaux hospitaliers, bureau des concours
14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP
Tél. : 01 40 56 62 75
Site Internet : www.santé.gouv.fr rubrique : emplois et concours, DHOS ,concours de l'internat

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

180, Bd Haussmann
75008 - PARIS
Tél. : 01.53.89.32.00

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

37, avenue Iéna
75116 - PARIS
Tél. : 01.47.23.80.60

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

26, rue Desaix
75015 - PARIS
Tél. : 01.40.58.75.00

RECTORAT DE L'UNIVERSITE DE PARIS

47, rue des Ecoles
75005 - PARIS
Tél. : 01.40.46.22.11

SYNDICAT DES INTERNES DES HOPITAUX DE PARIS (COMITE DE L'INTERNAT)

17, rue du Fer à Moulin
75005 - PARIS
Tél.: 01.46.69.14.10 ou 01.45.87.28.39
Fax: 01.43.37.07.67
Site Internet : www.sihp.fr
Mél. sihp@sihp.fr